Envoyé en préfecture le 25/06/2026
Reçu en préfecture le 25/06/2026
Publié le
ID : 035-213502875-20260625-33_2026-DE

Décision relative à la signature d'un
Contrat de location et d'entretien d'une machine à affranchir
PITNEY BOWES
2026-2031

DECISION MUNICIPALE
N° 33-2026

Le Maire de Saint-Lunaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-22 prévoyant que le Maire peut, par délégation du Conseil Municipal, être chargé, en tout et partie et pour la durée de son mandat, de certaines attributions du Conseil Municipal ;

Vu la délibération n°47/2026 du Conseil Municipal du 15 Avril 2026 donnant délégation au Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget et ce dans la limite de 100 000€ HT ;

Vu la proposition commerciale de la société PITNEY BOWES concernant le contrat de location et d'entretien d'une machine à affranchir ;

DECIDE

ARTICLE 1 : De souscrire avec PITNEY BOWES – 5 rue Francis de Pressensé, Immeuble VOX, CS20012 – 93456 LA PLAINE SAINT-DENIS CEDEX, un contrat de location et d'entretien d'une machine à affranchir.

ARTICLE 2 : Le contrat est souscrit pour une durée initiale de 5 ans à compter du 1er décembre 2026.

ARTICLE 3 : Le coût de l'abonnement mensuel est de 579 € HT révisable annuellement.

ARTICLE 4 : Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera transmise au Préfet d'Ille-et-Vilaine, insérée au registre des délibérations et publiée dans les mêmes termes que les décisions du Conseil Municipal.

Fait à Saint-Lunaire, le 23 Juin 2026

Le Maire,

Philippe ROULLE

MAIRIE DE SAINT-LUNAIRE (Ille-et-Vilaine)